

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 137 (2016)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Apisuisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Faire connaître le miel labellisé lors de manifestations

**Claudia Bregy-Eyer, présidente de la commission marketing d'apisuisse (bregy-eyer.claudia@bluewin.ch)**

**Anja Ebener, directrice d'apiservice (anja.ebener@apiservice.ch)**

L'année prochaine aussi, la Confédération participera financièrement aux manifestations ayant pour but de promouvoir le miel labellisé. Les sections, fédérations cantonales et membres collectifs des associations régionales peuvent adresser leurs demandes pour 2017 jusqu'à fin octobre 2016. Les idées novatrices auront davantage de chances d'être soutenues.

Dans le cadre d'OQuaDu, le programme de la Confédération pour la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire, des manifestations ayant trait au miel labellisé pourront de nouveau être cofinancées l'année prochaine (2017).

Seront dignes d'être soutenues les manifestations promouvant de façon ciblée la notoriété du label et partant l'accroissement de la demande pour le miel labellisé. L'Office fédéral de l'agriculture est très réticent vis-à-vis de stands purement informatifs lors de foires grand public et ne les soutiendra vraisemblablement plus dès 2018. Sont recherchées des idées novatrices et des manifestations originales sortant de l'ordinaire, capables de faire bouger les choses.

Entrent en considération des manifestations publiques à caractère régional, cantonal ou national. Il serait également souhaitable d'offrir une possibilité de dégustation de miel labellisé (uniquement). La vente de miel ne devra toutefois pas être la première des préoccupations et il conviendra aussi de respecter quelques exigences minimales en termes de présentation uniforme (p. ex. bonne visibilité du label de qualité, utilisation du logo d'apisuisse). Il faudra en outre noter les contacts

avec les visiteurs, tels que le nombre de discussions menées, de participants à un concours ou de cuillères de dégustations utilisées.

Les organisateurs voudront bien remplir le formulaire de demande et le faire parvenir au plus tard jusqu'au 31 octobre à la responsable marke-



Exemple d'une dégustation de miel labellisé

ting de la SAR. La commission marketing d'apisuisse décidera à fin novembre 2016 si et quel soutien sera envisageable par le truchement du programme de promotion de la qualité. Vous trouverez le reste des informations relatives aux conditions de participation ainsi que le formulaire de demande sur : [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch) > Miel et marketing > Formulaires marketing.

**Veillez s.v.p. faire parvenir les demandes de cofinancement de manifestations pour la promotion du miel labellisé au plus tard jusqu'au 31 octobre à : SAR, Sonia Burri-Schmassmann, rte de Bâle 10, 2805 Soyhières ou [presidence@abeilles.ch](mailto:presidence@abeilles.ch)**

---

## **Concept d'exploitation pour l'apiculture en Suisse**

**Mathias Götti et Robert Lerch, apiservice/Service sanitaire apicole, [mathias.goetti@apiservice.ch](mailto:mathias.goetti@apiservice.ch), [robert.lerch@apiservice.ch](mailto:robert.lerch@apiservice.ch)**

Le Service sanitaire apicole SSA, en collaboration avec des experts apicoles, a élaboré un concept d'exploitation. Il entend aider les apicultrices et apiculteurs à effectuer les différents travaux nécessaires tout au long de l'année, ceci au bon moment et de façon appropriée. Nous recherchons maintenant des apicultrices et des apiculteurs pour le test pratique qui démarrera début 2017.

### **Le projet**

Sous la direction du SSA, des représentants des trois associations régionales (SAR, VDRB et STA) et du Centre de recherche apicole développent un concept d'exploitation axé sur la pratique pour les apicultrices et les apiculteurs suisses. Les aide-mémoire élaborés par le SSA en constituent la base.

A la différence de concepts globaux déjà existants, ce concept d'exploitation sera axé spécifiquement sur la Suisse et tient compte de la diversité géographique et apicole. Il sera applicable aux types de ruches suivants :

- grandes ruches avec cadres de corps et de hausses, de style Dadant
- petites ruches avec cadres de corps et de hausses de même forme, type Zander
- ruches de type suisse avec cadre de corps et de hausse, ouverture arrière, style armoire

Evidemment, le concept fonctionne indépendamment de la taille de l'exploitation.

Avec l'aide du concept d'exploitation, les apicultrices et apiculteurs peuvent :

- renouveler elles-mêmes/eux-mêmes leurs colonies
- élever des colonies saines et fortes
- garder le varroa sous contrôle

- réduire les pertes hivernales à moins de 10 %
- récolter un miel de grande qualité
- assurer la pollinisation des végétaux
- travailler en gagnant du temps

Des colonies saines et performantes apportent nettement plus de joie aux apicultrices et apiculteurs que des colonies malades. Pour ce faire, un renouvellement constant des colonies mères, le remplacement des anciennes reines par des jeunes et un rajeunissement des cadres accrus en sont quelques-unes des conditions importantes. Afin d'éviter tout stress lors de la pratique apicole, une bonne planification est indispensable : tous les travaux à venir doivent pouvoir être effectués dans le laps de temps à disposition.

### **Comment y parvenir ?**

Le concept d'exploitation constitue la base de planification de l'apiculture. Il est basé sur la nature étant donné que celle-ci donne les impulsions nécessaires au bon développement de nos colonies. Le concept d'exploitation tient aussi compte du fait que les éléments prioritaires dans la gestion des jeunes colonies et des colonies mères ne sont pas identiques.

### **Le test pratique**

Le concept d'exploitation repose sur une pratique apicole concrète, couronnée de succès et sert de guide pour toute l'année apicole. La majorité des aide-mémoire du SSA ([www.apiservice.ch/aidememoire](http://www.apiservice.ch/aidememoire)), aujourd'hui déjà disponibles, en constituent la base. Pour nous, il est important de tester l'efficacité de ce concept global et de l'adapter au besoin. Le groupe de travail « Concept d'exploitation » s'est fixé pour objectif d'effectuer le test pratique correspondant de début 2017 à fin 2019 avec des apicultrices et apiculteurs suisses. C'est pourquoi le SSA recherche des apicultrices et apiculteurs disposés/es à participer à ce test (voir annonce p. 22).



*Rucher en lisière de forêt*



*Pratiquer l'apiculture avec plaisir*

Photos (@apiservice)

Nous recherchons

## **des apicultrices/apiculteurs**

Pour le test pratique du concept d'exploitation

Vous êtes apicultrice/apiculteur ayant suivi et réussi le cours de base ou jouissant d'une expérience de plusieurs années dans le domaine de l'apiculture.

Vous attachez de l'importance à avoir des abeilles saines et travaillez consciencieusement.

Vous pratiquez l'apiculture avec plaisir et aimez la nature.

Vous êtes ouvert/e à la nouveauté et prêt/e à transmettre vos expériences à autrui.

Vous êtes disposé/e à tester le concept d'exploitation en 2017 (et éventuellement aussi en 2018 et 2019) et à documenter constamment les résultats.

Alors annoncez-vous jusqu'au 30 octobre 2016 auprès de Robert Lerch, Service sanitaire apicole, par courriel : [robert.lerch@apiservice.ch](mailto:robert.lerch@apiservice.ch) ou par tél. au 058 463 82 28.

Nous indemnisons votre travail supplémentaire par un montant annuel de Fr. 250.-.

apiservice/Service sanitaire apicole - Schwarzenburgstr. 161 - 3003 Berne - [www.apiservice.ch](http://www.apiservice.ch)

## **Nouveau conseiller régional SSA pour la Suisse romande**



Pierre-Alain Kurth assumera au 1<sup>er</sup> octobre 2016 son poste de conseiller régional SSA pour la Suisse romande. Il sera ainsi le nouveau lien entre le Service sanitaire apicole à Berne et les cantons romands pour toutes les questions relevant de la santé des abeilles. Son emploi à temps partiel (10 à 20 %) a été créé pour pouvoir encore mieux tenir compte des besoins de cette région.

De profession garde-forestier ES et spécialiste de la nature et de l'environnement, il a une grande expérience en tant qu'apiculteur (il possède actuellement 15 colonies Carnica dans des ruches Dadant et suivra dès fin octobre 2016 les cours de perfectionnement de « Formation suisse d'apiculteur » en vue de l'obtention du brevet fédéral), il est le secrétaire de la section apicole de Nyon et jouit d'un bagage remarquable dans le domaine socio-pédagogique. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à Pierre-Alain Kurth et nous réjouissons d'une collaboration fructueuse.

E-mail : [pierre-alain.kurth@apiservice.ch](mailto:pierre-alain.kurth@apiservice.ch)

## Traitement hivernal indispensable

**Anja Ebener, directrice d'apiservice/SSA (anja.ebener@apiservice.ch)**

Le traitement hivernal basé sur l'acide oxalique réduit le nombre d'acariens à un minimum, créant ainsi les conditions essentielles à un début optimal dans la nouvelle année apicole. Il est indispensable et à effectuer en l'absence de couvain.

L'acide oxalique est LE médicament vétérinaire pour le traitement hivernal et atteint chez les colonies exemptes de couvain une efficacité d'environ 95 %. Compte tenu des basses températures régnant au moment du traitement, l'acide formique et le Thymol n'offrent pas une efficacité suffisante. Les remèdes chimico-synthétiques (Perizin et ChekMite+) sont à proscrire car ils engendrent des résidus dans la cire et des résistances.

Pour obtenir une efficacité maximale, le traitement hivernal doit être effectué en l'absence de couvain, soit entre fin novembre et début janvier, le plus souvent en décembre. Pour constater l'absence de couvain, les colonies doivent être ouvertes brièvement avant le début du traitement. S'il y a encore du couvain, il faut l'ôter ou repousser le traitement au plus tard jusqu'au début du mois de janvier (cependant, attention : dans certaines régions la ponte recommence déjà en janvier).

### Utilisation de l'acide oxalique

Protégez-vous des effets néfastes de l'acide oxalique. Il ne doit pas être inhalé ni entrer en contact avec la peau. Un vêtement de travail à longues manches est indispensable, de même qu'un équipement de protection (gants résistants à l'acide, lunettes de protection ainsi qu'un masque pour la pulvérisation et l'évaporation). Les masques en papier ne peuvent être utilisés qu'une seule fois, les filtres à charbon actif de masques entiers ou de demi-masques ont une date de péremption et sont à conserver dans un sac en plastique hermétiquement fermé. Préparez en outre un seau d'eau pour le lavage immédiat d'éclaboussures d'acide.

### Méthodes de traitement

L'acide oxalique peut être diffusé à l'intérieur des colonies par pulvérisation, dégouttement ou évaporation. L'efficacité des trois méthodes est comparable. La décision dépend de la préférence de l'apiculteur et de la température du moment : la pulvérisation requiert une température extérieure d'au moins 8 °C et pour le dégouttement et l'évaporation 3 – 4 °C suffisent.

Le Service sanitaire apicole recommande d'utiliser uniquement des appareils électriques pour l'évaporation – le gaz ne permet pas de régler assez précisément la température.



*Pulvérisation d'acide oxalique (avec masque FFP2)*

Photo (©apiservice)

Il faut tenir compte des différences suivantes entre les trois méthodes :

	Pulvérisation	Dégouttement	Evaporation
Masque de protection	FFP2 (ou FFP3)	Pas nécessaire	FFP3, demi-masque ou masque entier avec filtre à charbon actif recommandés
Fermer le fond	Après traitement	Après traitement	Avant traitement
Fermer le trou de vol ?	Non, laisser ouvert	Non, laisser ouvert	Avant traitement et jusqu'à 10 min après
Température de la solution acide	Température ambiante	Tempérer la solution finale dans de l'eau tiède	Température idéale d'évaporation est 157 °C (attention : dès 187 °C l'acide se décompose et devient inefficace)
Médicaments vétérinaires autorisés	Oxovar 5.7 %	Oxovar-solution dégouttem., Oxovar 5.7 %, API-Bioxal (dilué dans du sirop de sucre)	API-Bioxal

Vous trouverez d'autres détails dans les aide-mémoire élaborés par le Service sanitaire apicole (1.3.1. à 1.3.4.) sur [www.apiservice.ch/varroaF](http://www.apiservice.ch/varroaF).

## Contrôle d'efficacité



Masques : en haut à gauche demi-masque et à droite masque entier, en bas FFP2 et FFP3

Après le traitement proprement dit, il faut introduire le linge varroa protégé par une grille, puis compter durant 3 semaines les chutes de varroas morts. Si durant cette période, on dénombre au total plus de 500 acariens sur le support, l'infestation de varroas est à ce point élevée qu'un second traitement à l'acide oxalique est indiqué. Il peut se faire par évaporation ou pulvérisation (attention : ne pas dégoutter une deuxième fois car cela pourrait nuire aux abeilles).



Evaporation avec masque entier



Traitement par dégouttement

Photos (©apiservice)